

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-029-16992/24/BM

■ Approbation de la convention financière de l'opération de démolition du Calendal/Méjanès dans le cadre de la convention NPNRU d'Encagnane 107711

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de renouvellement urbain du quartier d'Encagnane est structuré autour de sept grands secteurs de projets complétés par des interventions connexes tel que la réhabilitation d'environ 750 logements sociaux et un travail global sur les résidentialisations et le stationnement. Les 7 secteurs sont les suivants :

- **La Place Romée de Villeneuve** dont l'objectif est de renforcer le statut de centralité et de cœur de vie du quartier, de maintenir et de mettre en valeur le marché. D'articuler et d'être en cohérence avec les aménagements (revêtement et mobilier urbain) du BHNS et de la requalification de l'avenue de l'Europe ;
- **L'avenue du 8 Mai**, l'objectif est de sécuriser et de proposer un nouveau visage à cette avenue en adaptant les flux de transit voiture, transports en commun et modes doux, pour créer une « colonne vertébrale » apaisée qui s'inscrira comme trait d'union entre le secteur de Encagnane ouest « *Phares et Balises* » et le secteur dynamique autour de la centralité de la place Romée de Villeneuve. L'objectif est de restructurer cette artère traversante avec certains espaces attenants tels que le square Martin Luther King et les espaces délaissés ou peu valorisés;
- **Les Centralités de proximité**. L'objectif est de réaménager ces espaces afin de les rendre lisibles, accessibles dans le but de renforcer l'animation et la vie du quartier et de valoriser les commerces, les services et de sécuriser les accès;
- **Le Pôle éducatif** a pour objectif de regrouper les équipements scolaires afin d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs (gymnase et city stades), de répondre aux besoins des familles, de recomposer des espaces publics en lien avec le projet d'aménagement « Phares et Balises » Encagnane ouest et du parc urbain attenant ;
- **L'Opération d'aménagement « Phares et Balises » Encagnane ouest**, qui se caractérise par la démolition de 254 logements locatifs sociaux avec un enjeu de développer un nouveau quartier composé de plus de 420 nouveaux logements pour redynamiser l'Ouest du quartier. L'objectif est de diversifier l'offre d'habitat en proposant des logements en accession à la propriété à coût maîtrisé et des logements sociaux neufs et adaptés aux besoins des familles, de désenclaver physiquement ce secteur, d'attirer et innover, de prendre en compte les pollutions atmosphériques et acoustiques, de construire des équipements rayonnants (pôle numérique) et d'ouvrir le quartier d'Encagnane vers la Constance et Vasarely par un traitement qualitatif des cheminements piétons et des espaces publics ;
- **Le parc urbain public** dont l'objectif est de créer un espace de convivialité pour les habitants, avec la création d'un jardin public composé de lieux de partages intergénérationnels pour les habitants. Au sein de ce « poumon vert », un espace polyvalent de jeux pour enfant, de jet d'eau l'été pouvant être utilisé pour des manifestations associatives et culturelles sera réalisé. Il s'accompagne du réaménagement de l'espace bouledrome avec un local associatif dédié à la pratique, et l'agrandissement et la mise en valeur des jardins partagés.
- **La résidence les Facultés**, l'enjeu est de changer l'image de la copropriété des Facultés stigmatisée en la réhabilitant dans le cadre du futur Plan de Sauvegarde. L'objectif est de créer une nouvelle dynamique en permettant la réalisation de travaux d'urgence et de sécurisation du cœur d'îlot.

La convention opérationnelle du projet de renouvellement urbain d'Encagnane a été signée le 21 mars 2024 et acte la démolition de 254 logements sociaux appartenant à Pays d'Aix Habitat Métropole (Calendal 120 logements – Méjanès 134 logements) ainsi qu'une participation financière de la Métropole d'un montant de 5 032 596 €.

Le coût prévisionnel pour l'ensemble de cette opération est chiffré à 18 184 083 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°CHL-053-15095/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 relative à l'approbation de la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'Encagnane à Aix-en-Provence -Abrogation de la délibération n°CHL-012-11629/22/BM

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le soutien de la Métropole à la démolition du Calendal /Méjanès à Encagnane sur le secteur d'Aix-en-Provence ainsi qu'au projet NPNRU d'Encagnane.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à Pays d'Aix Habitat Métropole une subvention de 5 032 596 euros pour l'opération de démolition du Calendal / Méjanès à Encagnane.

Article 2 :

Est approuvée la convention de financement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bailleur social Pays d'Aix Habitat Métropole ci-annexée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2025 et suivants, en section d'investissement : autorisation de programme n°F310P20D01, opération d'investissement n°190133400D, « *NPNRU quartier d'Encagnane Aix-en-Provence* », chapitre 20, nature 204182, fonction 52.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion », de la sous-politique « Renouvellement Urbain » et du programme « Renouvellement Urbain » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DPV ».

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ